



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_160-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-160 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

En application de cet article et jusqu'à l'adoption du budget 2020, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2019 du budget principal

détaillées dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2020 aux opérations concernées.

<u>Opérations</u>	<u>Articles</u>	<u>Objet</u>	<u>Crédits ouverts au titre du budget 2019 (BP + DM)</u>	<u>Autorisation de crédits %</u>	<u>Autorisation de crédits Montant</u>
10		MEJ Maringues	15 000,00 €	25%	3 750,00 €
11		Aire d'accueil des gens du voyage Maringues	6 663,88 €	25%	1 665,97 €
21		Multi accueil Aigueperse	5 000,00 €	25%	1 250,00 €
24		Médiathèque	10 184,00 €	25%	2 546,00 €
30		Equipement MNL	11 500,00 €	25%	10 375,00 €
37		Aire d'accueil des gens du voyage de Randan	3 900,00 €	25%	975,00 €
39		Aménagement aire services camping-car Randan	5 000,00 €	25%	1 250,00 €
45		RAM Equipement	4 800,00 €	25%	1 200,00 €
47		Services techniques Equipement	30 000,00 €	15%	4 500,00 €
50		Espace enfance-jeunesse Aigueperse	2 555 960,00 €	5%	127 798,00 €
51		Aides aux entreprises	15 000,00 €	25%	3 750,00 €
53		Développement numérique	100 000,00 €	25%	25 000,00 €
56		Médiathèque Randan	2 630 000,00 €	10%	263 000,00 €
60		Politique du logement et Habiter mieux	25 000,00 €	25%	6 250,00 €
ONA	2051	Concessions et droits similaires	7 000,00 €	25%	1 750,00 €
ONA	2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00 €	25%	7 500,00 €
ONA	2188	Autres immobilisations corporelles	5 046,00 €	25%	1 261,50 €
Total			5 490 053,88 €		463 821,47 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2019 du budget principal détaillées dans le tableau ci-dessus, étant noté que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2020 aux opérations concernées,
- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2019

Le Président,

